

Madame Aurora GJAPI,  
Ingénieur de Prévention des Risques  
Professionnels

Paris, le 30 septembre 2025

**Objet : Lettre de mission - conseillère de prévention**

Madame,

Le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à la santé et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit que les règles en matière de santé et sécurité au travail des livres I à V de la 4<sup>ème</sup> partie du code du travail s'appliquent à l'université Paris Dauphine-PSL.

En application de son article 4, l'instruction générale sur la santé et la sécurité au travail à l'université Paris Dauphine-PSL prévoit la nomination d'un conseiller de prévention.

La mission de conseiller de prévention est essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

La présente lettre de mission formalise votre nomination en tant que conseillère de prévention de l'Université Paris Dauphine-PSL. Elle est publiée sur les sites Intranet et Internet de l'université.

**I. Le champ de compétence**

Dans le cadre des dispositions de l'article 4-1 du décret n°82-453 précité, votre mission de conseillère de prévention a pour objet principal de m'accompagner et de me conseiller dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques, ainsi que dans la mise en œuvre des règles de santé et sécurité au travail.

Vos missions s'articulent autour de :

- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par mes soins,
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents,
- l'approfondissement, à l'Université Paris-Dauphine - PSL, de la connaissance des problèmes de santé et sécurité et des techniques propres à les résoudre,
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail de l'Université Paris-Dauphine - PSL dont vous veillerez à transmettre une copie aux conseillers de prévention des établissements en co-tutelle concernés,
- la bonne tenue du registre de signalement de danger grave et imminent.

Vous assistez aux séances des instances spécialisées en matière de santé et sécurité au travail de l'Université Paris Dauphine-PSL (Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail) et vous assistez mon représentant dans les délégations qui visitent les services, départements et laboratoires de l'Université Paris Dauphine-PSL ou qui analysent les accidents du travail.

Vous devez être informée de tout évènement ou décision ayant une incidence sur la santé et la sécurité.

Vous contribuez à la bonne connaissance des règles de prévention et de sécurité par les personnels. A ce titre, vous organisez l'accueil et la formation des nouveaux arrivants en matière de prévention et de sécurité.

Vous coordonnez et animez le réseau des assistants de prévention de l'Université Paris Dauphine-PSL.

Vous proposez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports de l'inspecteur santé et sécurité au travail et du médecin du travail, sur les rapports de commissions de sécurité incendie et autres autorités administratives compétentes.

Vous contribuez à l'analyse des causes des accidents de travail et incidents liés aux conditions de travail.

Vous organisez et participez aux visites de prévention des unités de travail, en collaboration avec le médecin du travail et, dans certains cas spécifiques, en présence de l'inspecteur santé et sécurité au travail.

Vous coordonnez les dispositifs de premiers secours et participez à la mise en place des procédures de gestion des situations d'urgence à l'Université Paris Dauphine-PSL.

Vous assurez la mise en place et le suivi des plans de prévention liés à l'intervention des entreprises extérieures.

En application du décret précité, vous êtes associée à l'établissement de la fiche des risques professionnels et à sa mise à jour périodique par le médecin du travail ainsi qu'à la mise en place des fiches individuelles d'exposition.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document unique relatif à l'évaluation des risques professionnels, vous pilotez la démarche d'élaboration, de mise à jour et de suivi du DUERP, en lien avec les différents acteurs concernés.

Vous me proposez chaque année un bilan santé et sécurité au travail ainsi qu'un programme d'actions de prévention des risques professionnels. Vous contribuez à sa mise en œuvre.

Vous élaborez, en collaboration avec le service de l'accompagnement professionnel des personnels de l'Université Paris Dauphine-PSL, le plan de formation en matière de santé et sécurité au travail.

## **II. La formation**

Vous avez bénéficié de la formation initiale obligatoire nécessaire à l'exercice de vos missions de prévention. Vous poursuivrez votre formation continue conformément aux textes en vigueur.

## **III. Le lien hiérarchique, les liens fonctionnels et le périmètre d'action**

En tant que conseillère de prévention, en application de l'alinéa 1 de l'article 4 du décret n° 82-453, vous êtes placée sous mon autorité fonctionnelle pour exercer votre mission et avez une compétence sur l'ensemble des locaux de l'établissement. De ce fait, via la Directrice générale des services et la directrice des ressources humaines à laquelle, en votre qualité d'ingénieur de prévention des risques professionnels, vous êtes directement rattachée hiérarchiquement, vous recevrez mes directives et devrez me rendre compte de votre action.

Aux fins notamment de votre suivi administratif, de votre évaluation et de la détermination de votre prime, les éléments nécessaires à ces fins seront transmis à la directrice des ressources humaines.

Votre action est basée sur un partenariat avec les conseillers de prévention du réseau PSL et de tout autre employeur présent dans les locaux de l'université Paris Dauphine-PSL.

Vous exercez, par ailleurs, vos fonctions en relation avec les autres acteurs locaux de la prévention concourant à l'amélioration des conditions de travail, comme le service santé, action sociale, culturelle et handicap, les assistants de prévention, les services des ressources humaines, le service de l'accompagnement professionnel des personnels ainsi qu'avec les différentes entités et directions de l'université telle que la Direction Immobilière, la Direction de la Formation et de la Vie Etudiante de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

## **IV. Les moyens**

Pour l'exercice de cette mission, vous disposez de 100 % de votre quotité du temps de travail. Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous sont attribués. Vous pouvez rencontrer l'ensemble des personnels et usagers de l'Université Paris Dauphine-PSL.

Vous vous appuyerez sur le réseau des assistants de prévention désignés à l'Université Paris Dauphine-PSL.

Vous aurez libre accès à tous les locaux de l'Université Paris Dauphine-PSL, en ayant soin de contacter préalablement les responsables.

Vous aurez libre accès à tous les documents relatifs à la santé et sécurité concernant l'Université Paris Dauphine - PSL et tout particulièrement : aux rapports techniques des organismes et personnes habilités, aux rapports du médecin du travail, aux rapports éventuels de l'inspecteur santé et sécurité au travail...

Vous recevrez toutes les déclarations des accidents du travail et des maladies professionnelles et vous pourrez initier, dans les délais les plus brefs, l'enquête sur le terrain afin de proposer des mesures correctives éventuellement urgentes.

Pour l'exercice de votre mission, vous conserverez le bureau que vous occupez sur le site de Dauphine, le mobilier, les équipements bureautiques et la documentation en vigueur mis à votre disposition.

Je vous remercie de votre implication dans un domaine essentiel pour garantir des conditions de travail sécurisées aux agents dauphinois.

Bruno BOUCHARD  
Président de l'Université Paris Dauphine-  
PSL